

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-quatre le 1^{er} juillet

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.03.25

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 25 juin

Présents	25
Pouvoirs	7
Absente Excusée	1

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Camille GAIDO, Hortense MALLIÉ, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Maëva GAUTELIER à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Julien ESTERINI à Christine SICCARDI, Julien BOULARD à Thomas BERGÈRE.

ABSENTE EXCUSÉE : Catherine FOULON.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
PRÉVENTION
INCENDIE – AIDE
COMMUNALE A
L'ACQUISITION
D'UNE MOTOPOMPE

Pour faciliter la réalisation des obligations légales de débroussaillage (OLD) imposées aux propriétaires d'habitations ou de terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts et renforcer la sécurité des habitants des zones à risques, le Département des Bouches-du-Rhône aide au financement de l'achat d'un kit motopompe de protection incendie (dispositif Kipi) à hauteur de 50 % du montant total, dans la limite de 1 000 €.

Cette aide s'adresse aux propriétaires concernés par les OLD qui disposent d'une piscine ou d'une réserve d'eau et dont la commune a signé une convention de partenariat avec le Département et le Service d'incendie et de secours (SDIS) 13.

La commune propose d'intervenir en complément de l'aide précitée pour aider les personnes à acquérir le matériel éponyme. Cette aide financière sera portée à 10% supplémentaires dans les mêmes conditions.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240701-24_03_25-DE

EXTRAIT DU R
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S'LO

Les conditions d'attribution de l'aide sont les suivantes :

- avoir sa résidence sur la commune,
- sélectionner une motopompe ayant les caractéristiques définies ci-après,
- faire valider au préalable le bon de commande par la commune,
- fournir un titre de propriété,
- mettre les motopompes à disposition de la commune et des pompiers en cas de crise majeure,
- conserver cette motopompe en état de fonctionnement.

Les personnes qui font l'acquisition d'une motopompe pourront être accueillies au sein d'un centre de secours pour être informées par les sapeurs-pompiers sur les bonnes conduites à tenir en cas d'incendie.

Le foyer intéressé par ce dispositif s'attachera à respecter les caractéristiques techniques du modèle, soit :

- Chariot de transport
- 40 mètres de tuyau plat tressé avec raccords DSP sertis
- Lance avec robinet hug jet
- 3 mètres d'aspiration avec crépine
- Motopompe incendie moteur GX 160 5,5 CV
- Débit de pompe 24 m³/H max
- Pression 7,2 bars max
- 4 temps essence

A titre indicatif, un modèle kit incendie correspondant aux critères s'élève à environ 1500 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 18 juin 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer une aide financière aux personnes souhaitant faire l'acquisition d'une motopompe selon les conditions précitées.

DIT que l'aide financière de la Commune sera portée à 10 % supplémentaires.

C.M du 01/07/2024
Délibération n°24.03.25

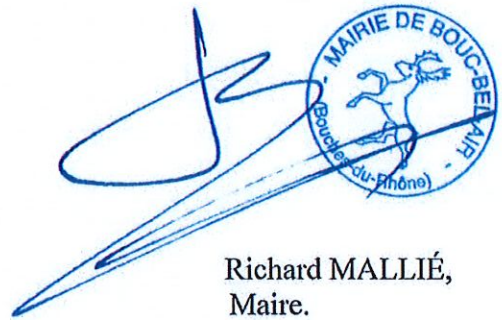
DIT que le foyer intéressé par ce dispositif s'attachera à respecter les caractéristiques techniques du modèle,

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024
ID : 013-211300157-20240701-24_03_25-DE

- Chariot de transport
- 40 mètres de tuyau plat tressé avec raccords DSP sertis
- Lance avec robinet hug jet
- 3 mètres d'aspiration avec crépine
- Motopompe incendie moteur GX 160 5,5 CV
- Débit de pompe 24 m3/H max
- Pression 7,2 bars max
- 4 temps essence

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le : 04/07/2024.



Richard MALLIÉ,
Maire.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le



ID : 013-211300157-20240701-24_03_25-DE